



RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00248

Numéro SIREN : 499 115 475

Nom ou dénomination : 2BDM Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DUNKERQUE



235104

Dénomination : 2BDM Ingénierie
Adresse : 102 avenue de la Gironde - z I de Petite Synthé 59640
Dunkerque -FRANCE-
n° de gestion : 2007B00248
n° d'identification : 499 115 475
n° de dépôt : A2016/000049
Date du dépôt : 07/01/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la société en SAS en date du 24/12/2015



235104

EMMANUEL SIX

Licencié en Sciences Économiques

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

Fax 03 20 17 15 56

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Sarl 2 BDM INGENIERIE RCS Dunkerque n°499 115 475, 102, avenue de la Gironde, ZI de Petite Synthe, 59640 Dunkerque, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

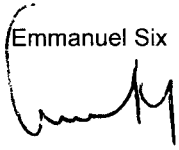
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Croix, le 24 12 2015

Emmanuel Six

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Six', written below the printed name.